

Demande de naturalisation en 2009 sans réponse

Par **daniellamer**, le **12/11/2014** à **13:55**

JE SUIS UNE FEMME DE 48 ANS ? J AI 3 ENFANTS NEES EN France EN 1992, 1995, 1998.

Celles nées en 1995 et 1998 on acquis la nationalité française et celle qui est née en 1992 a fais sa demande de naturalisation en 2013

Elle a eu une réponse d'ajournement de 2 ans pour motif : elle ne justifie pas de ressources suffisants, elle est pourtant étudiante : titulaire d'une licence en biologie pour l'année scolaire 2013/2014. En 2014/2015, elle a intégré une école d'ingénieure agronome.

Quant à moi j ai déposé ma demande de naturalisation en février 2009. 2 semaines après j'ai été convoquée pour un entretien qui s'est déroulé normalement. A l'issu de cet entretien, étant donné que je vie régulièrement en France depuis 1989 et que j'ai toujours été en situation régulière sur le territoire, l'agent chargé de l'entretien m'a dit que j'avais 12 mois maximum pour recevoir une réponse étant donné que j'étais sur le territoire depuis plus de 10 ans.

J'ai une carte de résident depuis 1996, j' un un travail en CDI, j'ai des revenus plutôt suffisants, j'ai un logement décent, je suis célibataire avec 3 enfants en charge dont 2 sont Françaises, je paie normalement mes impôts, je me sens complètement intégrée, je ne comprends pas pourquoi malgres les multiples courriers que j'ai adressé au Prefet de Paris, je n'ai aucune réponse ni des courriers ni de ma demande de naturalisation à ce jour.

J'aimerais savoir qu'est ce que je peux faire pour avoir une réponse ? quelles sont les voies de recours dont je dispose ?
merci d'avance